



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 11500-2018 RELATIF AUX REJETS DES EAUX DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8 mai 2018.

Jacques Arsenault
Greffier